

«TALHIÈR OCCITAN»

SOMMAIRE

	Edito
	Sommaire, Etat civilp. 2
	Vie communale
	Amicale Bouliste St-Albigeoisep. 3
	Bibliothèque Fontalba
	Cinéma en plein air Soirée Michel Gonzalesp. 4
	Ecole Fontalbap. 5
	Ecole Saint-Albyp. 6
	U.S. Aiguefondep. 7
	Travaux - Madame Haberp. 8
	Foyer de Calmon - Nos artisansp. 9
	A la Une
	Fête du sport 2021 à Fontalbap. 10-11
	Pages jeunes
	La Ruchep. 12
	Le Bercailp. 13 Clubs d'activité - ALAEp. 14
	•
	Infos communales et inter communalesp. 15
	Conseils municipaux Du 8 juillet 2021p. 16-18
	•
	Expressionp. 19
Ĺ	Prochains rendez-vousp. 20

ETAT CIVIL

du 20 septembre au 20 décembre 2021

NAISSANCES

Aliénor BRASDEFER, le 23 septembre Jade LEMMENS, le 8 octobre Luna TELLIER, le 16 octobre Théo DIGUE CABROL, le 15 novembre Maël CAUHÉPÉ BONNIN, le 19 décembre

MARIAGES

Christian BOULIN et Anne-Marie BEAUMONT, le 12 novembre

DECES

Marie-Jeanne CARRIÈRE épouse MARIGO, le 28 septembre

> Michel FABRE, le 29 septembre

Jacqueline ASSEMAT épouse DONNADILLE, le 29 septembre

> Georges ALBERT, le 8 octobre

Aurore GONZALES épouse MONTAGNÉ, le 14 octobre

Yvette SÉMAT épouse MAUREL, le 1er novembre

Antoinette OCANA épouse MOLINIER, le 11 novembre

Arlette LANET épouse SABLAYROLLES, le 1er décembre

> Michel SABLAYROLLES, le 16 décembre

Editorial

Madame, Monsieur,

Bona Annada 2022 ! J'utilise à dessein ces quelques mots en Occitan, pour mettre en



lumière l'article consacré au «Tailher Occitan», l'Atelier Occitan de la MJC d'Aiguefonde. Parler aujourd'hui de la culture Occitane, dans une société de plus en plus numérisée et ouverte sur le monde, ce n'est pas une volonté de retour sur le passé, au nom du fameux, « c'était mieux avant », mais au contraire, de démontrer par le travail fait sur les noms de villages par exemple, que notre histoire s'est construite dans la continuité d'un héritage culturel et linguistique toujours vivace.

Cette année 2022 s'ouvre à nouveau sur l'incertitude des effets et des conséquences de l'épidémie mondiale du COVID. Depuis le début, avec nos moyens, la commune s'est mobilisée. Au plus fort de la crise, en 2020, par la distribution de masques, l'aide amenée à des personnes isolées pour faire leurs courses, le maintien du soutien aux associations, fortement impactées par les annulations par exemple, et nous sommes toujours partenaires du centre de vaccination du bassin Mazamétain, avec la mise à disposition de personnels.

Aujourd'hui face à cette nouvelle vague et aux difficultés rencontrées dans les écoles, nous fournissons aux enseignants et aux personnels travaillant auprès des enfants des masques FFP2, en souhaitant que le Ministère tienne ses engagements sur ce point. De plus, en lien avec les enseignants, nous allons équiper toutes nos écoles et la crèche en détecteurs de CO2. Nous considérons que chacun, à son échelle peut participer à la lutte contre l'épidémie, avec la réactivité éprouvée d'une commune, nous agissons !

Dans cette période, je vous recommande la prudence, dans le cadre des protocoles sanitaires recommandés. Faisons tout pour que cette maladie, qui a déjà frappé douloureusement des familles de la commune, soit contenue, grâce à la vigilance de tous, grâce à la vaccination, qui réduit considérablement les cas graves.

La commune vous le voyez, reste mobilisée, attentive, je sais notre capacité collective d'adaptation et de rebond, c'est la raison pour laquelle je reste optimiste pour notre pays. Je peux donc, vous souhaiter, une année plus sereine, plus fraternelle, pour 2022.

Bonne lecture à tous,

Fidèlement, Vincent GAREL Maire - Conseiller Régional d'Occitanie

Edité à 1280 exemplaires - Dépôt légal n° 470 **Directeur de publication :** Vincent Garel - Maire **Comité de rédaction :** Marie-françoise Blanc - Christine Mira - Valérie Briaut **Conception, impression :** Imprimerie Patrice Camparmo - 81290 Labruguière

Retour en images

PETITS BONHEURS D'AUTOMNE

































Vie communale

LA BIBLIOTHEQUE DE FONTALBA

Calendrier 2022 (1er semestre) - 15h-18h

Jeudi 3 Février - Mercredi 16 Février

Jeudi 3 Mars - Mercredi 16 Mars

Jeudi 7 Avril - Mercredi 20 Avril

Jeudi 5 Mai - Mercredi 18 Mai

Jeudi 2 Juin - Mercredi 15 Juin

Jeudi 30 Juin

J'M LIRE à FONTALBA

Le 1er octobre dernier , les membres de la bibliothèque ont accueilli, au milieu des livres, l'association "J'M LIRE". Rencontre fructueuse à la salle de Fontalba sur le thème "Les Classiques en littérature".



CÉRÉMONIE POUR LA MÉMOIRE ET LA PAIX DANS LE CADRE DES COMMÉMORATIONS DU 11 NOVEMBRE





CONFÉRENCE DE PAUL FAURY

Belle conférence de Paul FAURY qui nous a présenté son dernier livre « L'affaire du mal charbon ». Celui-ci retrace l'action de Jean CAVAILLÉ, inspecteur du travail, actif dans la lutte contre « Le Mal Charbon » dans l'industrie locale.







LES MONOLOGUES D'UN CODE-BARRES - JÉRÔME PINEL Dans le cadre de la route des baladins



« Les Monologues d'un Code-Barres », à mi-chemin entre le Slam, la chanson, la poésie et le théâtre. Ecrit et interprété par Jérôme PINEL vainqueur de la coupe du monde de Slam de Poésie à Paris en juin 2019.

Cette belle soirée, a attiré un nombreux public qui a apprécié la performance de Jérôme pour ce surprenant spectacle déjà présenté à Avignon. Nous remercions l'Espace Appolo de ce partenariat qui nous permet de bénéficier de cette action du Conseil Départemental.

D'autres rendez-vous en prévision!

8^{èME} CYCLO-CROSS FONTALBA

C'est par une journée bien froide d'automne que s'est déroulé le 8ème cyclocross de Fontalba organisé par l'UVMazamet. Le tracé varié et technique passant dans le « Pré de la Garrigue, avec une partie empruntant l'aire de pique-nique puis se prolongeant dans les sous-bois pour finir sur la ligne droite de la rue des myosotis a tenu toutes ses promesses! Les courses ont débuté dès 10h30 par les jeunes de l'école de vélo qui sont venus en grand nombre de tous les clubs d'Occitanie, les petits « UVM » ont trusté bon nombre de podiums! Après une petite pause méritée, les cadets se sont élancés sur le grand circuit pour 30 min!

C'est le couserannais Edouard Tatcher qui remporte cette course très disputée. S'en est suivi la course des masters (+ de 40ans) et des Dames. Après une belle bagarre à la pédale de



40 minutes, c'est Alexandre Blanc du Guidon Decazevillois qui gagne et Christel Julien face à Manon Bialade de l'UVM. La journée s'est terminée par la course reine des séniors et des juniors : le Mazamétain Thibaud Vassal n'a laissé aucune chance à ses concurrents ! Il est vite parti seul et est resté en tête toute la course. Jérome Delouvée (club neutre) et Nicolas Amblard (UVM) complètent le podium. En junior, Antoine Trémoulet, lui aussi largement en tête sur ses concurrents sera victime d'une crevaison en milieu de course, laissant la victoire à l'albigeois Hugo Badorc ! Avec plus de deux cent participants et de nombreux spectateurs, cette 8ème édition fut un beau succès populaire ! Le staff et les bénévoles ont déjà pris rendezvous pour le 9ème cyclocross qui se déroulera le 13 novembre 2022 !

PÉTANQUE DE SAINT-ALBY



Le nouveau bureau

Suite à l'Assemblée du club de Pétanque de St Alby qui a eu lieu le 13 Novembre 2021, un nouveau bureau a été élu. La présidence a été attribuée à Messieurs Michel GEOFFROY et Yves MUR. Le bureau est prêt à accueillir de nombreux licenciés (Contacts : 06 84 57 83 86 ou 06 22 05 89 47). Plusieurs concours sont prévus pour l'année 2022 et à cela, nous ajouterons quelques manifestations pour nos membres. Nous souhaitons que ce club perdure et nous allons le dynamiser en fonction de nos moyens et avec le soutien de tous nos licenciés.

Nous tenons à remercier la mairie pour son intérêt et le soutien apporté au club.

Nouveau : un entraînement aura lieu au boulodrome de Saint-Alby pour les licenciés tous les vendredis soir à 20h00.

Voici le programme pour la saison 2022 :

- Concours officiel 55 ans et plus en doublette les jeudis 10 mars-21 avril-14 juin-21 juillet-
- Qualificatif doublette masculine et tête-à-tête féminin le samedi 2 avril
- Qualificatif tête-à-tête masculin le samedi 23 avril

En Projet : déplacements à Frontignan et à Mailhac

Le bureau

AMICALE BOULISTE SAINT-ALBIGEOISE

L'assemblée générale du club s'est déroulée le dimanche 7 novembre dernier au boulodrome de Saint-Alby en présence de Messieurs Vincent GAREL, Maire d'Aiguefonde et de son adjoint au Sport, Jean-Philippe CéRé. M. le Maire est très heureux que la vie associative reparte petit à petit. Il indique que l'adjoint aux travaux et le directeur des services techniques sont venus rencontrer les deux clubs pour discuter d'un futur aménagement de la maison des boulistes et rappelle qu'il est important que la pétanque et le sport boule continuent d'utiliser ces installations mises à leur disposition. Il rappelle également que depuis de nombreuses années, la Mairie d'Aiguefonde a tissé des liens très forts avec l'Amicale Bouliste Saint-Albigeoise et le club de Pétanque de Saint-Alby et continuera de nous accompagner du mieux possible.

Nouveau bureau de l'Amicale Bouliste Saint-Albigeoise :

Patrick BRESSOLLES : Président - Robert GARCIA : Trésorier - Eric BIRBES : Trésorier-Adjoint - Patrick HORTALA : Secrétaire - Marie SANTIAGO : Secrétaire-Adjointe - Membres : Guy PERRIN-Yves ANDILLAC et Alain MITHRIDATE.

Patrick BRESSOLLES remercie l'assemblée et tous les licenciés de nous renouveler leur confiance pour les 4 prochaines saisons et reste optimiste pour la saison à venir.

Les prochaines manifestations prévues pour la saison 2021/2022 sont :

- 14 et 15 mai 2022 : Championnat du Tarn doublette mixte 3ème et 4ème division
- Dimanche 5 juin 2022: Vide grenier (Tarif d'exposition: 10 € les 4 mètres)
 Inscriptions au 07 51 66 39 37 06 19 22 42 13
 ou pat.aiquefonde@wanadoo.fr ou patrickbressolles@wanadoo.fr ou boby81@srf.fr

Vie communale

ÉCOLE FONTALBA















LA FETE DE LA POMME

- 1) On a emporté les pommes dans des cageots.
- 2) On a mis les pommes dans un seau.
- 3) Ils ont renversé les pommes dans une machine. La machine a broyé les pommes.
- 4) On les a pressées dans le pressoir et ça a fait du jus de pomme.
- 5) On a rempli notre bouteille.

Le matin on a préparé une tarte aux pommes. On a utilisé un pèle-pomme et un moule à tarte. Puis on s'est installé pour attendre les invités. On avait préparé les tartes aux pommes et les bouteilles de jus de pomme sur la table. Ensuite les invités sont arrivés. On a d'abord gouté puis on a chanté et dansé tous ensemble. Pour finir, on a collé les étiquettes sur les bouteilles.

Texte dicté à l'adulte par les Petites Sections







ÉCOLE SAINT-ALBY

LES DÉLÉGUÉS ET LE CONSEIL DES ÉCOLIERS

Chaque année, fin septembre ou début octobre, nous élisons des délégués dans chaque classe de l'école de St Alby. Il y a deux délégués par classe, un garçon et une fille et deux suppléants.



De gauche à droite sur la photo :

en haut : Stacy De Carvalho - Maëlia Golecky - Edouard Bouisset - Clarisse Garel - Arthur Maffre en bas : Pierre Colombier - Ines Belaïd - Shana Causse - Sacha Bisetto - Louca Amalric.

Les délégués ont plusieurs missions: aider leurs camarades qui en auraient besoin, montrer l'exemple, rappeler les règles de vie, communiquer avec les adultes s'ils voient un problème particulier et participer au conseil des écoliers.

Le conseil des écoliers réunit tous les délégués, la directrice de l'école et les directeurs de l'ALAE. Lors de cette rencontre, les délégués font le bilan de ce qui a été dit par leurs camarades de classe selon trois catégories: ce qui va bien dans l'école, ce qui est à améliorer, les propositions pour améliorer la vie de l'école puis nous en discutons tous ensemble. Lorsque c'est possi-

ble nous mettons en place ce qui a été décidé lors du conseil des écoliers (par exemples : des jeux pour la récréation, des activités le soir, le ramassage des déchets, planter des fleurs ...).

SORTIES SPORTIVES USEP NOVEMBRE 2021

Lundi 29 novembre, les classes de CP et CE1/CE2 de Mme Roux ont participé à la rencontre sportive USEP multisports. Il y avait plusieurs ateliers différents qui ont permis aux élèves de pratiquer des sports qu'ils ne connaissaient pas : tir à l'arc, parcours aveuglé, scratchball, tchoukball, pétanque ...

Mardi 30 novembre, les élèves des deux classes de CM1/CM2 ont participé à l'activité USEP Biathlon. Il s'agissait d'alterner des épreuves de course et de tir (tir à l'arc et sarbacane).





Les élèves ont bien profité de ce moment et se sont bien amusés.







Vie communale



FOYER DE CALMON

Cet automne le Foyer de Calmon s'est retrouvé au cœur de la forêt dans une cabane pour une sortie champignons. Sitôt cueillis, sitôt cuits les champignons, le feu de bois étant prêt. Une belle journée ensoleillée dans notre belle montagne noire avec surtout une bonne cueillette de cèpes et de giroles. Certains y sont revenus les jours suivant ; heureusement que les connaisseurs ne les ont pas amenés dans leurs coins jalousement gardés secrets !

Les Petits Bonheurs d'Automne ont aussi eu une bonne fréquentation et beaucoup ont été intéressé par les démos de vannerie, scrapbooking et d'impression sur tissu avec des vieilles planches du XIX^è siècle.

Le foyer continue ses activités paniers osier, peinture, musculation/gym, guitare avec 2 nouvelles activités, scrapbooking le lundi et yoga le jeudi.



Si vous êtes intéressés : 06 95 13 78 18 foyer.calmon@gmail.com







CLUB DE RANDONNEES DE SAINT-ALBY



La situation sanitaire actuelle a bien perturbé les sorties de randonnées en cette année 2021 comme en fin 2020. Toutefois les marcheurs ont dans l'ensemble continué leur activité, que ce soit en petits groupes ou au sein du club lorsque cela le permettait. C'est ainsi que nous avons pu organiser

la sortie d'été en Dordogne au village de COMBAS, à la grande satisfaction des participants. Après la trêve estivale, où chacun a pu poursuivre les randos qu'il souhaitait, le club a repris ses activités dès la rentrée. L'interruption due au COVID a eu pour conséquence de voir les effectifs du club chuter du tiers. Ainsi, 78 marcheurs ont réaffirmé leur adhésion et ont fait preuve d'assiduité lors des premières randos de l'automne. Tout en respectant les règles sanitaires nous avons pu organiser la traditionnelle journée châtaigne le 16 novembre à la salle des fêtes d'Augmontel (56 participants).

Nous terminerons l'année en maintenant nos randos hebdomadaires bien perturbées par une météo très capricieuse.

Le 4 décembre, en partenariat avec la MJC de Payrin, nous avons organisés la rando du Téléthon à Payrin ; du stade vers le Verdannel.

Coordonnées du club : Président : Guy Routélous 06 67 22 32 67 - routelous.guy@orange.fr



Pages jeunes

BERCAIL:

Nous avons ouvert le Bercail durant les vacances scolaires de Toussaint 2021, avec un protocole sanitaire COVID.

En compensation du séjour ski annulé pour cause de pandémie en février dernier, le groupe de 15 jeunes a pu partir en séjour au Futuroscope. Avec les jeunes de la MJC de St Baudille, les jeunes ont pu profiter des animations et attractions de ce parc pleins de surprises. Une très bonne ambiance a régné tout au long du séjour et les jeunes en sont revenus pleins de sensations et très contents. Ils ont pu également assister au spectacle nocturne le dernier soir.

En parallèle de ce séjour, nous avons ouvert l'accueil jeune la première semaine des vacances.

Au programme :

Sortie à Carcassonne au Laser-Game et Cinéma, Journée à Castres : Patinoire et Piscine à l'Archipel Activités : Tournoi d'Archery tag, Thèque et vente de gâteaux au marché de Mazamet

JOURNÉE DES-INFOX:

En partenariat avec la Confédération des MJC et la Fédération Régionale des MJC Midi-Pyrénées, nous avons proposé aux jeunes de la MJC d'Aiguefonde et de St Baudille une journée autour de l'exposition « Des-infox ». Cette exposition vise à sensibiliser les personnes aux possibles dangers et dérives des médias et de l'information ainsi qu'à enrichir leur capacité de distanciation et de discernement. Elle est composée de 6 modules différents, dont les supports d'animation varient (jeu de plateau, projection vidéo, immersion sensorielle, panneaux explicatifs...).

Ces modules sont accompagnés d'éléments graphiques complémentaires en 3D pour créer un environnement scénographique.

L'objectif étant de permettre aux jeunes d'exercer leur rôle dans une société de l'information et de la communication en participant à la formation de citoyens actifs et responsables.















Pages jeunes



//// LA RUCHE

Du 25 Octobre au 5 Novembre 2021, la Ruche a accueilli les enfants de 3 à 9 ans sur 9 jours de fonctionnement. Le thème des vacances était centré autour de la science, des expériences et découvertes.







ACTIVITÉS PROPOSÉES:

Les enfants ont pu réaliser des ateliers culinaires en rapport avec le thème d'halloween. Un défilé déguisé a été organisé dans le village pour faire la quête aux bonbons. Le séjour a regroupé beaucoup d'enfants qui ont pu être sensibilisés sur les thèmes de l'espace, du système solaire et d'ateliers scientifiques.

SORTIES PROPOSÉES:

La première semaine le groupe des 6-9 ans divisé en 2 groupes de 8 enfants ont eu la chance de pouvoir participer à « la journée du loisir scientifique » organisée chaque année par la Cité de l'Espace. Les deux groupes ont pu participer à deux ateliers distincts : l'un sur le thème « Construire un véhicule autonome » et l'autre sur le thème « Moon radio », le principe était d'inventer le périple retour d'un groupe d'enfants dans l'espace.

La seconde semaine, tous les enfants de la Ruche se sont rendus au Planétarium de Montredon-Labessonnié sur la journée avec le matin confection de fusées hydropneumatiques et vidéos et l'après-midi réalisation d'un système solaire et vidéo. Ils ont pu bénéficier d'une présentation dans le planétarium de notre système solaire sous le dôme.

LE « YOGA DU RIRE »

Le Yoga du rire est une pratique très importante dans la Zygo-mathérapie® mais il peut vivre seul sous forme d'ateliers, de conférences ou d'interventions. Le Yoga du rire est une technique crée par un médecin généraliste indien qui permet de profiter de tous les bénéfices du rire sans avoir besoin d'humour. Il s'appuie sur un fait scientifique prouvé : le corps ne fait pas la différence entre un rire intentionnel et un rire naturel. Ainsi nous n'avons pas besoin de rire à une blague pour pouvoir



bénéficier des bénéfices du rire. De plus le rire est contagieux et lorsque l'on commence à rire de façon intentionnelle, le rire naturel vient aussi facilement. Le rire crée le lien et le rire en groupe est un bienfait extraordinaire.

Le yoga du rire ne nécessite aucun matériel spécifique et s'adapte à tous les publics selon leurs spécificités, les bénéfices sont immédiats dès la première séance, il n'y a pas de nombre maximum de participants, plus on est plus on rit.

Cette technique est simple, elle ne demande aucun prérequis, ni aucun matériel, rapide, vous pouvez ressentir les premiers effets dès la première séance, efficace, puisque c'est naturel.

Il a lieu, à l'étage du gymnase de Fontalba, un dimanche matin par mois : 30 janvier - 13 février - 26 mars -10 Avril - 5 juin et 3 juillet

Pages jeunes

CLUBS D'ACTIVITÉ MJC

Le 25 septembre, la MJC a proposé son premier VIDE-GRENIER NOCTURNE à la salle polyvalente de Fontalba de 16h à 23h. Ce fût une réussite, nous remercions la Mairie d'Aiguefonde pour le prêt de la salle, les exposants pour leurs participations et les visiteurs. Nous pensons renouveler cette manifestation au court du printemps 2022.

Le 27 novembre, la MJC a organisé une SOIRÉE ANNÉES 80 de 19h à 02h30. La soirée

été animée par le DUO KOKI, DJ et chanteurs. Le président de la MJC a cuisiné toute l'après-

midi avec l'aide des bénévoles pour proposer un délicieux repas : salade composée, Fresinat et Pumpets. Environ 195 personnes ont pu profiter de cette soirée pour se retrouver, danser et s'amuser ensemble.

Cette soirée fût une vraie réussite, nous envisageons de reconduire ce genre de soirée à l'avenir.



L'EQUIPE DE LA MJC:

L'équipe intervient dans les deux écoles de la commune sur les temps périscolaires et durant les vacances scolaires pour l'accueil de loisirs.





De gauche à droite : Julien GAUTHIER, Delphine URPI, Charline CHABBERT, Carla AUDEMAR, Jennifer MARQUEZ, Hasna GUIRAUD, Laëtitia OLIVESI, Benoit DUTHION, Dominique CAVAILLES, Manon PEFOURQUE, Valentin GRAND et Audrey GUIRAUD. Absents le jour de la photo : Kamel BOUCHEBEL, Hélène ICHE, Rachel SIRE et Laurence INCHAURRAGA).

DÉPART:

Pour des raisons personnelles, Benoit DUTHION, animateur-coordinateur de la MJC depuis novembre 2016 annonce qu'il quittera ses fonctions au 14 janvier prochain. Il part pour relever de nouveaux défis en région lyonnaise.

Message de l'intéressé :

«Je souhaite simplement remercier toutes les personnes avec qui j'ai travaillé et qui m'ont fait confiance durant ces 5 années passées à la MJC d'Aiguefonde. Un grand merci pour le soutien et la confiance de la Mairie d'Aiguefonde au travers de Vincent GAREL, Marie-Françoise BLANC et Akila OUZIOUI. Je remercie les salariés et les bénévoles de la MJC d'Aiguefonde avec qui j'ai partagé de merveilleux moments, pour ne citer qu'eux : Kamel, Fabien, Julien, Charline, Jennifer, Sandra, Christophe, David, Hélène, Alexandrina, Sophie et tous les autres. Ces 5 années ont été très instructives et enrichissantes pour moi, j'ai rencontré de très bonnes personnes. Je n'oublierai pas ces années où nous avons connu des hauts et des bas mais qui au final m'ont appris qu'avec du professionnalisme, du soutien et le partage des tâches on peut réussir à relever tous les défis et réaliser de supers projets. Ces années vont me permettre de repartir à zéro dans une nouvelle région de la meilleure des manières.»



CLUBS D'ACTIVITÉS:

Les clubs Initiation Handball enfants et Futsal loisirs adultes sont une réussite avec pas moins de 13 et 15 inscrits respectifs.

CLUB THÉÂTRE:

Samedi 11 Décembre, la MJC d'Aiguefonde et plus précisément son club théâtre animé par Valentin Grand et les enfants vous ont proposé une représentation intitulée "Mission Noël".

Celle-ci est le fruit de longues heures de répétition du club théâtre.

À LA UNE!



Talhièr Occitan

Ernest NEGRE > les noms de lieux du TARN - Benedicte et J. Jacques FENIÉ > toponymie occitane Jacques PASTOR > dictionnaire des noms de familles et de lieux du midi de la France A. DAUZAT et ROSTAING > dictionnaire étymologique des noms de lieux en France Recherches de Madame ABERT

AIGUEFONDE - Aigafonda aigue (aiga) = eau ; fundus = domaine agricole habité (d'origine romaine) AQUA FUNDUS ou fonda = fonderie du torrent

LES VIGNALS - Los Vinhals Vhina = vigne VINHAL = vignoble

LA SEIGNARIÉ - La Senharié

Sanhe = terrain marécageux ou terre du SEIGNEUR ou du SAIGNEUR ?

CALMON - Calmon

CALVUS MONT = mont chauve, dénudé, aride

ROUSSOULP - Rosolp ROTS = rompre la terre VOLP = Terre inculte Terre inculte qui a été défrichée

FONTALBA - Fontalba

Fontaine blanche ou ALBA = peuplier blanc

LA FONTBLANQUE - La Font blanca

Fontaine blanche

SAINT-ALBY - Sant-Albin

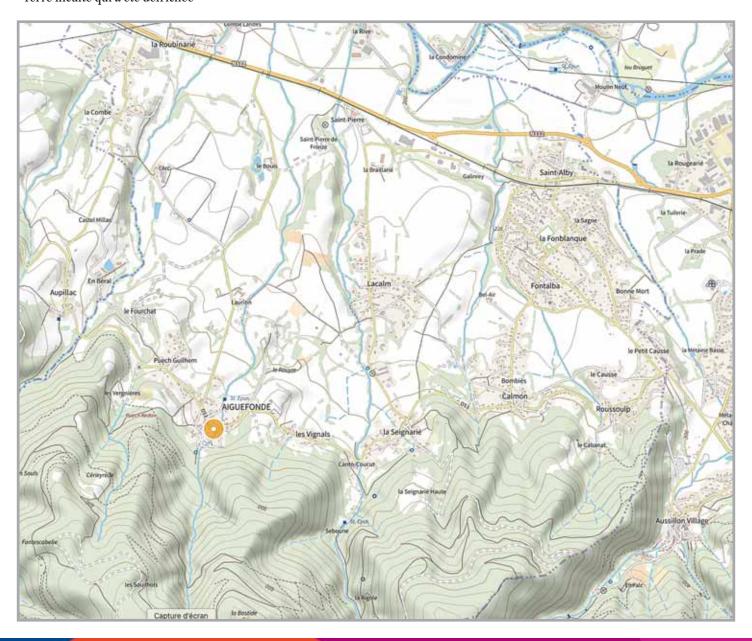
Saint AUBIN ou ALBIN Martyre ou évêque

LACALM - Lacalm

CALM = plateau rocheux, lande inculte

LA ROUBINARIE - La Robinarié

Robine = canal de drainage ou domaine des ROBINS (nom de famille)



LA UNE!

LE BOUÏS - Lo bois

LE FOURCHAT - Lo Forcat

Lieux de croisement de 2 chemins - FORC = embranchement, bi-

LE VACANT - Lo vacant

Lieu inculte, terre laissée en friche

EN BERAL - En beral

EN = monsieur - BERAL nom de famille d'origine germanique BER = ours - WALDAM = gouverner

LES VERNIERES - Las Vernhieras

Vernhe = vern = aulnaie

LE CABANAT - Lo Cabanat

Cabanat = abri en planches

BEL AIR - Bel-èrm

Bel = grand ERM = terre inculte

LES SOUILHOLS - Los Solhòls

Solh = bourbier, marécage, fondrière (= Pesquièra)

CEREYRÈDE - Cereireda

Lieu planté de cerisiers (CERISAIE)

PRAT NOUVEL - Prat novel

Pré nouveau

FONTESCABELLE - Fontescabela

Font = fontaine ESCABÈLA peut venir de Escabelar = dégringoler, cabrioler, aller en zigzag

LA FRUCHARIE - La Frucharié

Planté d'arbres fruitiers - le sufixe -ié signifie : domaine de

RUE DU PIOCH - del Piòch

 $Pi \circ ch = Pu$ ch = Pu g = colline

RUE DU SOL - Del Sol

Sol = aire où se faisait dépicage (battage des céréales - avant les moissonneuses batteuses!)

RUE DE L'OURMÉ - De l'orma ou ORME

ORME = ORMA = arbre - sous Henry IV, Sully avait fait planter un orme dans toutes les communes de France

EN SERVOLLE - En Servolles

EN = monsieur (NA = madame) André SERVOLLES était receveur des tailles en 1615 à AIGUEFONDE

EN FAU - En Fau

Maison de monsieur FAU

CHEMIN DE CAPETTE - Camin de Capeta De monsieur Capeta? ou vient de CAP = fin, bout?

PECH QUILLEM - Pech Guilhem

Guilhèm = nom propre = Guillaume

CANTO COUCUT - Canta cocut

CANT = pierre, rocher - COCUT = le coucou ou COCUT redondance de CUC ou SUC = montagne

RUISSEAU DU COURBAS - Lo Corbàs

CORB = corbeau ou CORB = qui fait une courbe -AS = augmentatif

Nous n'avons rien trouvé sur : LA BRAILLARIE - LAURION - L'ARC - LA RECUQUELLE - LES GRANDIS - LE TRILHAT : ancien nom LA COMBE DIL FOUR (Four de Verriers?) - FRONZE (FROTZE en 1155) - Ruisseau du BOMBIÈS (BOMBEYAR = rebondir, faire de petits sauts?)

Au « Tahlier occitan », depuis longtemps déjà, l'origine des noms de lieux nous intéressait. Quand nous organisions «Lo Camin de la Cebo» jusqu'à 2014, nous avions commencé à chercher sur tous les lieux traversés.

L'an dernier, nous avons repris ces recherches de façon plus systématique sur tous les hameaux, lieux dits des communes de Pont de l'Arn, Payrin, Augmontel où habitaient plusieurs participants à l'atelier et cette année, nous avons continué ce travail de toponymie pour la commune d'Aiguefonde.

Nous serions heureux d'accueillir de nouvelles personnes intéressées par ce genre de recherches. Nous devons travailler sur les plantes sauvages comestibles, achever un travail sur les noms occitans des outils, lire et écrire des textes en òc, chanter...

Réunions 2 fois par mois, un lundi et un vendredi à la MJC d'Aiguefonde. Pour plus d'information contacter la MIC ou la mairie.



Vie communale

TRAVAUX

CRÉATION D'UN ESPACE ABRITÉ POUR LES **POUSSETTES**



RMETURE DE LA TERRASSE NORD ET CRÉATION D'UN NOUVEL ESPACE DE VIE **POUR LES ENFANTS**



PISTE D'ATHLÉTISME





ACCOMPAGNEMENT DANS LA RÉHABILITATION D'UN CITY-STADE PAR ET POUR LES JEUNES



LES VOTES DU BUDGET PARTICIPATIF SONT OUVERTS! Nous comptons sur vous pour voter pour notre projet « Accompagnement dans la réhabilitation d'un city stade par et pour les jeunes ».

Le lien est le suivant :

https://budgetparticipatif.tarn.fr/projects/projet-participatif/ collect/deposez-vos-projets/proposals/accompagnement-dansla-rehabilitation-dun-city-stade-par-et-pour-les-jeunes

Pour que le vote soit valide il faut remplir ces conditions :

- Créer un compte
- Valider son adresse mail
- Voter pour 3 projets

(1 seul vote pour nous ne serait pas comptabilisé)

N'hésitez pas à partager, les jeunes vous remercient!

NOS ARTISANS

MATHIEU BONHOMME



Mathieu bonhomme s'installe en avril 2015 à 28 ans en reprennant l'exploitation familiale de la braillarie.

Il commence avec 25 vaches qu'il trait en étable. C'est en 2016 qu'il s'associe avec sa mère qui possède une ferme de 30 ha sur St amans soult.

En 2017, ils construisent une stabulation de 1200 m2 où ils élèvent actuellement 70 vaches, 30 génisses et 10 génisses croisées.

Pour valoriser son travail, ils effectuent tous les trimestres, des découpes de viande qu'ils livrent sur commande chez les particuliers.

D'autres projets sont à l'étude pour agrandir l'exploitation et permettre aux habitants de manger sain et local.

Infos communales et intercommunales



POUR VOUS AIDER DANS VOS LITIGES

a CLCV, Association de défense des

consommateurs, peut vous soutenir dans vos difficultés de consommateur et de citoyen, vous conseiller ou vous apporter un soutien actif pour vos problèmes et

différents : - abonnements téléphone ou internet

- assurances, banque
- achats : boutique,internet, courrier
- travaux, réparations, tous services
- logement, environnement

Permanence à MAZAMET (Maison des Associations 41 rue Galibert Pons 81200 Mazamet) tous les mardis de 17 h à 19 h sur RDV. Nous contacter par tél. ou internet :

05.63.61.39.43 / clcv.mazamet@wanadoo.fr

ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES 2022

En 2022, auront lieu les Elections Présidentielles les 10 et 24 avril 2022 et les Elections Législatives les 12 et 19 juin 2022.

Pour voter, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales de votre commune.

Cette inscription, possible jusqu'au 4 mars 2022, peut se faire en mairie, par internet directement sur le site service-public.fr ou par courrier en téléchargeant le formulaire que vous trouverez sur le site service-public.fr

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de présenter une pièce d'identité le jour du vote.

IL Y AVAIT UN JOLI SAPIN!





TENNIS SANTE

La MJC en partenariat avec l'Hôpital de jour de Mazamet propose une activité « TENNIS SANTE » encadrée par Frédéric LAGO, moniteur de tennis.

La saison 2021 c'est terminé le jeudi 8 Juillet par le tournoi de tennis de l'Hôpital de jour de Mazamet.

En effet, comme chaque année, un groupe d'une dizaine de patients accompagnés d'une infirmière (Véronique) et du coach (Frédéric), ont pu conclure un cycle d'apprentissage du jeu, par un tournoi de Tennis (photo de gauche). Ceci, afin de vérifier les acquis de chacun, et de récompenser tous les participants en présence de Mme Blanc, 1ère Adjoint au maire.

Nous n'oublierons pas de remercier Mr CERE 2ème Adjoint au Maire sans qui l'activité « Tennis Santé » n'aurait pas pu se mettre en place au sein de la commune d'Aiguefonde.

Bravo à Lucile, Marie-Line, Christine, Mylène, Bernard, Otis et José pour la réussite de ce moment sportif et convivial. Pour cette 2ème saison « Tennis SANTE » (2021/22 ; photo de droite), nous pourrons à nouveau bénéficier des installations sportives sur le site de Fontalba, les séances se déroulant le jeudi matin.

Afin de maintenir en forme tout ce beau petit monde, nous allons poursuivre le partenariat entre l'Hôpital de jour de Mazamet et la Mairie d'Aiguefonde, un clin d'œil et un grand merci à Benoît DUTHION pour la MJC, car nous avons un seul souhait, continuer ce beau projet pour le bien de tous.

Pour tous renseignements ou inscriptions, vous pouvez nous contacter au 06.01.46.53.87 ou par mail à mjcaigue-fonde@hotmail.fr



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2021 À 20H30 - RAPPORT SUCCINT

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Vincent GAREL.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu de décision n° 2021-001 à 003

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

- 1 Renouvellement auprès du Collège Jean-Louis Etienne 81200 Mazamet pour la fourniture des repas de midi pour le restaurant scolaire municipal ouvert aux enfants de l'école primaire de Saint-Alby à Aiguefonde, au prix de 3.60 € par repas à compter du 1er septembre 2021.
- 2 Attribution du marché de travaux de réaménagement et d'agrandissement de la crèche « Les Bambins d'Autan », aux entreprises, dont détail ci-dessous :

LOT	DÉSIGNATION	NOM DE	ADRESSE	MONTANT EN €		
LOI		L'ENTREPRISE	ADRESSE	HT	TTC	
1	Struct. oss. bois-bois local - Men. Ext/int			43 959.00	52 750.80	
2	Plâtrerie/sol/peinture	GASTON	10 rue du Bâtiment-Mazamet	9665.07	11 598.08	
3	Electricité	SAGélec Garrigues	43 rue de l'Industrie-Castres	1 886.16	2 263.39	
4	Chauffage SPIE		17 av. Charles Sabatié-Aussillon	2 092.65	2 511.18	

³ Acquisition d'un tracteur d'occasion de marque VALTRA type N93 auprès de la société MANAGER située chemin du petit train – 31250 REVEL, pour un montant HT de 35 000.00€ soit TTC 42 000.00€.

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2022

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'avis favorable du comptable public du 2 juillet 2021 ;

• Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la Commune d'Aiguefonde.

Approuvé à l'unanimité

Aide pour travaux d'isolation – Attribution de subvention

Attribution d'une subvention à M. REY J. pour la réalisation de travaux d'isolation par l'extérieur, pour un montant de 1 452 €, sous réserve du contrôle et visa de M. CUQUEL à l'issue des travaux.

Approuvé à l'unanimité

Attributions d'aides à la destruction nids de frelons asiatiques

Attribution d'une subvention pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques à M. PAREDES pour un montant de 40 €.

Approuvé à l'unanimité

Modification du tarif de location de la salle d'accueil de Saint-Alby

Vu les travaux de rénovation et de mise aux normes de la salle d'accueil de Saint-Alby,

Vu l'avis favorable de la commission de sécurité en date du 12 août 2021,

Vu les travaux de rénovation et de mise aux normes de la salle d'accueil de Saint-Alby,

Il est proposé au membre du Conseil Municipal de fixer le tarif de la salle d'accueil de St-Alby à 150 € à compter du 15 octobre 2021.

Approuvé à l'unanimité

Motion de soutien à la Fédération nationale des Communes Forestières CONSIDÉRANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF.

CONSIDÉRANT:

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin, exige :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF,

demande:

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enieux auxquels la forêt doit faire face.

Délibération approuvé à l'unanimité

Autorisation à M. le Maire de lancer une étude relative à l'aménagement de l'accueil de loisirs «La Ruche» 1, rue de la Source à Aiguefonde

Proposition d'aménager et de créer une extension du centre de loisirs « La Ruche » afin d'améliorer les conditions d'accueils et le bien-être des enfants, dans le cadre du plan mercredi, en créant une salle d'activité séparée pour les 3/5 ans et un espace «office» indépendant, pour le réchauffage des repas en mettant aux normes le bâtiment existant. Il est également prévu une salle de repos pour environ 10 enfants dissociée mais à proximité de la salle des 3/5 ans et de nouveaux sanitaires aux normes. Ces travaux se feront dans le respect de l'environnement et en favorisant le milieu naturel.

Autorisation à Monsieur le Maire de consulter les organismes, de signer tous documents et de demander les subventions nécessaire s'y rapportant.

Approuvé à l'unanimité

Modification plan de financement - Demande de subvention au titre d'Atout Tarn, réaménagement et agrandissement de la crèche « Les bambins d'Autan »

M. le Maire rappelle que, par délibération n° 2021-013 de la séance du 15 avril 2021,

Considérant l'augmentation des matériaux et la modification d'attribution de subvention de la CAF, il convient de modifier le plan de financement ainsi que la répartition d'attribution des subventions,

NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL :

Montant de l'opération (HT) :	67 516.40 €
Subventions sollicitées	
ETAT :	29 497.01 € (au titre du DETR)
Conseil Départemental :	16 879.10 € (au titre d'Atout Tarn)
CAF :	3 539.60 € (au titre de la petite enfance)
Autofinancement Communal:	17 600.69 € (26.06 %)

Approuvé à l'unanimité

Urbanisme : dénominations des voies

Plans	Désignations cadastrales ou utilisées	Dénominations proposées
1	Prolongement de l'avenue des Noisetiers jusqu'au rond-point de la Route de Calmon	Avenue des Noisetiers
2	Prolongement du Chemin de la Gacharié jusqu'à La Rigole	Chemin de la Gacharié
3	En continuité de la rue des Alpilles jusqu'au croisement	Chemin de la Seignarié Haute
4	La Seignarié en haut de la rue des Alpilles	Impasse des Alpilles
5	Chemin privé entre la rue des Jonquilles et le Chemin des Capucines	Impasse des Jonquilles
6	Modification tracé Impasse d'En Fau	Impasse d'En Fau
7	La Roubinarié entre la rue de l'Arnette et la rue de Combelandes	Place Dugat
8	Piste Prat Nouvel jusqu'aux Soulhols	Chemin de Prat Nouvel - Soulhols
9	Piste Métairie Neuve	Chemin de la Métairie Neuve

Régularisation: Cession d'une partie de voie pour une superficie de 50m²

Régularisation et cession d'une partie de voie située à l'angle de l'impasse des Lilas/rue des Clématites pour une superficie de 50 m² à l'euro symbolique.

Approuvé à l'unanimité

Accroissement temporaire d'activité : création d'emplois non permanents

Le Conseil municipal d'Aiguefonde,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3, alinéas 1 et 2;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale Considérant que les besoins du service peuvent amener la commune à créer des emplois non permanents, pourvus directement par des agents contractuels.

Pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au service des écoles, il convient de recruter des agents contractuels. Monsieur le Maire propose : le recrutement de 2 agents contractuels à temps non complet pour faire face aux besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS ORALES - DES ÉLUS DE L'OPPOSITION :

Monsieur le Maire, en accord avec les auteurs, lit les questions à haute voix telle qu'elles ont été écrites.

1° - Sinistre d'habitation et relogement (lue par Guillaume Garcia)

- Lorsqu'une habitation devient inhabitable, du mois temporairement, du fait d'un sinistre (ex. incendie), comment procède la commune vis-à-vis de la personne sinistrée ? Propose-t-elle un relogement ?
- M. GAREL: explique que lorsqu'il est informé d'un sinistre, il se rend sur place pour venir en aide aux familles et leur proposer un relogement éventuel lorsqu'ils n'ont nulle part où aller. Les assureurs sont eux aussi présents pour aider à trouver des solutions. Dans tous les cas la commune est réactive face à ce genre de problème.

2° - Abri devant le cabinet médical (Lue par Yves Couzinié)

- Dans les questions orales du conseil municipal du 15-04-2021, nous avions évoqué la demande de plusieurs patients du cabinet médical de Fontabla qui souhaitaient avoir un abri aux abords de celui-ci. Vous nous aviez répondu que vous deviez voir avec le docteur Chocron quelle était la meilleure solution. Qu'en est-il à ce jour ?
- M. GAREL : explique qu'un abri (après avis du Docteur Chocron) sera mis en place lors des travaux de toilettes au pré de la Garrique en 2022.

3° - Eclairage public (Lue par Sylvie Zacarias)

- a) Certains habitants nous ont fait part de leurs remarques concernant le fait que l'éclairage public reste allumé toute la nuit dans certaines zones (ex. entre Lacalm et la Seignarié).
- b) Pouvez-vous nous donner des chiffres sur l'économie d'énergie réalisée ?
- M. GAREL: explique qu'il s'agit surement d'une anomalie, à vérifier. Quant à l'économie d'énergie réalisée, le peux vous assurer gu'elle est flagrante. Entre la période du 01/05/2019 au 30/04/2020 et du 01/05/2020 au 30/04/2021 une économie de 25 400 KWh a été réalisé.

4° - Assemblées Générales associatives (Lue par Morgane Narvaez)

- Lorsque la mairie reçoit une invitation à une assemblée générale, peut-elle en informer les élus de l'opposition pour qu'ils puissent y participer?
- M. GAREL: explique qu'un élu représentant la commune est désigné, après discussion en bureau municipal et qu'il se doit d'être acteur et solidaire de la politique municipale pour la défendre. Il précise également que les membres de la minorité peuvent s'y rendre en tant que citoyen.

5° - Repas sponsors aux clubs de sport (Lue par Vivien Lacroux) - (Exemple : S.C. MAZAMET Rugby)

- Qui est concerné par les invitations et qui finance les tables ?
- M. GAREL : rappelle qu'il n'a jamais vu des membres de l'opposition représenter la commune à ce genre d'évènement (même dans les communes voisines). Pour le financement, c'est une façon de soutenir le club. Le partage d'une table sponsor permet d'entretenir des liens et d'échanger sur la vie du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h50.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2021 À 20H30 - RAPPORT SUCCINT

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Vincent GAREL.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu de décision n° 2021-004

Le Conseil Municipal prend acte de la décision suivante :

Renouvellemnt auprès la SA API Restauration, dont le siège social est au 384 rue du Général de Gaulle – 59370 MONS EN BAROEUL (la cuisine centrale se situe au 23 rue de la Vanne 81200 MAZAMET), pour la fourniture des repas de midi pour le restaurant scolaire municipal ouvert aux enfants de l'école maternelle de la commune. Le tarif sera de 3.62 € TTC par repas à compter du 1er novembre 2021.

Exécution du budget 2022 avant son vote- Ouverture de crédits en section d'investissement dans la limite des quarts de crédit ouvert en 2021

En attente du vote du Budget Primitif, afin de liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022, il est proposé au conseil municipal de voter, dans la limite des quarts de crédits, qui ont été ouverts au budget de l'exercice 2021.

Approuvé à l'unanimité

Attribution d'acomptes sur subventions pour l'année 2022

En attente du vote du BP 2022, afin de garantir le bon fonctionnement des associations et de leur trésorerie, il est proposé au conseil municipal d'accorder un acompte sur la subvention 2022 à l'association les bambins d'Autan, gestionnaire de la crèche pour un montant de 15 000 €, ainsi qu'à la MJC d'Aiguefonde qui met en œuvre l'ALAE dans les deux écoles publiques, pour un montant de 7 500 €.

Approuvé à l'unanimité

Admission en non-valeur

Suite à un état d'admission en non-valeur dressé par le comptable public relatif au budget principal.

Le conseil municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur de la créance, pour un montant global 176,44 €.

Approuvé à l'unanimité

Autorisation à M. le Maire de lancer une étude relative au projet de travaux de la route départementale à Calmon La commune d'Aiguefonde a engagé depuis plusieurs années la valorisation des cœurs de village sur son territoire.

Dans cette continuité, M. le Maire propose au Conseil Municipal de sécuriser la traversée de Calmon en aménageant, sur la portion la plus étroite, un trottoir qui permettra de réduire la chaussée, ce qui favorisera la sécurité de tous (riverains, piétons et automobilistes).

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser M. le Maire à consulter les organismes, à signer tous documents et à demander les subventions nécessaires s'y rapportant.

Approuvé à l'unanimité

Demande de subvention pour l'aménagement de l'accueil de loisirs « La Ruche » 1 rue de la Source à Aiguefonde auprès de l'Etat au titre du DETR et de la CAF

Monsieur le Maire rappelle que le centre de loisirs « La Ruche » a besoin d'être réaménager. Il est proposé d'aménager et de créer une extension afin d'améliorer les conditions d'accueils et le bien-être des enfants, dans le cadre du plan mercredi, en créant une salle d'activité séparée pour les 3/5 ans et un espace « office » indépendant, pour le réchauffage des repas en mettant aux normes le bâtiment existant.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le plan de illiancement previsionnel est le salvant	•					
Montant de l'opération (HT) :	350 000.00€					
Subventions sollicitées						
ETAT :	70 000.00 € (20 % au titre du DETR)					
CAF:	210 000.00 € (60 %)					
Autofinancement Communal:	70 000.00 € (20 %)					

Approuvé à l'unanimité

Enfance - approbation de l'acte d'engagement réciproque dans la démarche de la convention territoriale globale de services aux familles Par délibération du 21/11/2019, la Ville d'Aiguefonde a renouvelé le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn (CAF), pour une période de quatre ans, allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022. Afin d'améliorer le service rendu aux familles, la CAF adapte son offre aux besoins prioritaires du territoire. À ce titre et dans le prolongement des relations conventionnelles qui lient la CAF aux collectivités territoriales, la CAF propose la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG). Ce nouveau dispositif constitue le cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens proposés par la branche Famille sera mobilisé, avec pour objectifs de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants dans le domaine social (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, handicap, animation de la vie sociale, logement, accès aux droits...), et d'optimiser l'offre existante en identifiant les besoins prioritaires du territoire. L'échelle territoriale de signature retenue par la CAF est celle du territoire des établissements publics de coopération territoriale qui permet l'analyse la plus cohérente des besoins des familles et les réponses à leur apporter. La CTG peut donc être indépendante des périmètres de compétences de chaque collectivité. Elle remplace à terme les Contrats enfance jeunesse (CEJ), au fil de leur renouvellement.

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver l'acte d'engagement réciproque et de lui donner l'autorisation de le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Approuvé à l'unanimité

Convention pluriannuelle d'objectif/MJC/ Aiguefonde /FRMJC : Avenant 5 pour 2022

Dans l'attente de la renégociation du contrat avec la CAF du Tarn et les différents organismes, il est proposé d'approuver l'avenant 5 à la convention pour 2022 afin d'assurer la continuité du service et la participation aux frais correspondants relatifs à la MJC d'Aiguefonde.

Approuvé à l'unanimité

Commune/FRMJC – Avenant n°5 à la convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement pour 2022

La convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement a pour objet de préciser le cadre du soutien financier apporté par la commune d'Aiguefonde à la FRMJC Midi-Pyrénées dans le cadre de la convention d'objectifs présentée lors de cette même séance. Dans l'attente de la renégociation avec la CAF du Tarn des actions et des financements liés à la Politique « Enfance-Jeunesse », il convient de la proroger par avenant n° 5 pour l'année 2022.

Approuvé à l'unanimité

Crèche / convention pluriannuelle d'objectif / association Les Bambins d'Autan – Avenant 4

La convention pluriannuelle d'objectif a pour objet de préciser le cadre du soutien financier apporté par la commune d'Aiguefonde à la crèche « Les Bambins d'Autan » dans le cadre de la convention d'objectifs présentée lors de cette même séance.

Dans l'attente de la renégociation du contrat avec la CAF du Tarn des actions et des financements liés à la Politique «Enfance-Jeunesse», il convient de la proroger par avenant n° 4 pour l'année 2022.

Approuvé à l'unanimité

Intégration de voies situées au lieu-dit Puech Guilhem dans le domaine public communal

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de classement dans le domaine public communal de plusieurs parcelles. Conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement dans le domaine public peut être prononcé sans enquête publique préalable, lorsque ce classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies. Il s'agit de quelques voies situées au lieu-dit Puech Guilhem, section C, qui, au regard du cadastre, fait partie du domaine privé communal qui doit être intégrée dans le domaine public.

Considérant que les parcelles communales concernées sont ouvertes à la circulation du public,

Il convient d'autoriser M. le Maire a effectué le transfert dans le domaine public communal de ces quelques parcelles.

Approuvé à l'unanimité

Adhésion aux missions facultatives du Centre de Gestion du Tarn

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Centre de gestion du Tarn assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié. Au-delà des missions obligatoires, le Centre de gestion du Tarn se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par l'exercice d'autres missions dites facultatives. Dès lors, ces missions sont proposées par le Centre de gestion du Tarn afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de gestion du Tarn propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes : le conseil en organisation, le conseil en mobilité professionnelle, le conseil et assistance au précontentieux et au contentieux en matière de Ressources Humaines, l'aide à l'archivage, l'aide au recrutement, l'intérim territorial, la psychologie au travail, la prévention de risques professionnels et l'étude des droits à allocation chômage.

Approuvé à l'unanimité

Accroissement temporaire ou saisonnier d'activité : création d'emplois non permanents

Le Conseil municipal d'Aiguefonde,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3, alinéas 1 et 2 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale Considérant que les besoins du service peuvent amener la commune à créer des emplois non permanents, pourvus directement par des agents contractuels. Pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au service des écoles, il convient de recruter des agents contractuels.

Monsieur le Maire propose : le recrutement d'agents contractuels à temps non complet pour faire face aux besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité (3) et temporaire d'activité (3).

Approuvé à l'unanimité

Mise à disposition de l'actif et du passif de l'eau et de l'assainissement à la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, dite loi NOTRe,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le transfert des compétences « eau et assainissement » à la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (CACM) à compter du 1er janvier 2020,

Considérant qu'il convient de mettre à disposition de la CACM l'actif et le passif issu de la dissolution du budget Eau.

Mise à disposition des immobilisations, des emprunts et subventions d'équipement :

Les écritures de transfert à la CACM seront effectuées par le comptable public selon des modalités extrabudgétaires.

Approuvé à l'unanimité

Approbation du rapport de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet du 17 septembre 2021

Par délibération du Conseil communautaire en date du 20 juillet 2020, en application de l'article 1609 nonies C-IV du Code Général des Impôts, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a été créée.

La CLECT s'est réunie le 17 septembre 2021 pour évaluer les charges transférées au titre de la compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU). En effet, la gestion des eaux pluviales urbaines est une nouvelle compétence obligatoire des communautés d'agglomération depuis le 1er janvier 2020.

La loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, a reporté la date butoir pour transmission du rapport de la CLECT aux communes au 30 septembre 2021.

Le rapport de la CLECT a été reçu par la commune le 28/09/2021.

Conformément à l'article 1609 nonies C-IV du Code Général des Impôts, le rapport de la CLECT est « approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission ». Cette majorité qualifiée correspond aux deux tiers au moins des conseils municipaux des 14 communes membres, représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou bien la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Vu le rapport de la CLECT de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet du 17 septembre 2021 relatif au transfert de la compétence GEPU,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet du 17 septembre 2021 relatif au transfert de la compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines.

Approuvé à l'unanimité

Modalités d'exercice de la compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU)

En application de l'article L. 5216-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L. 2226-1 » du même code est, à compter du 1er janvier 2020, une compétence obligatoire pour les communautés d'agglomération.

En application des articles L. 5216-7-1 et L. 5215-27 du CGCT, par délibérations en date du 16 décembre 2019, dans l'intérêt d'une bonne organisation du service et afin d'assurer sa continuité, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a délégué à ses communes membres la gestion du service des eaux pluviales urbaines (GEPU) pour l'année 2020. Le Conseil Municipal a approuvé la convention correspondante par délibération en date du 21 novembre 2019.

Le Conseil Municipal a approuvé cette reconduction par délibération en date du 10 décembre 2020.

Par délibération en date du 14 décembre 2020, le Conseil communautaire a reconduit cette délégation jusqu'au 31 décembre 2021. Considérant la méconnaissance des réseaux et équipements constitutifs de cette compétence sur l'ensemble du territoire, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet va réaliser un schéma directeur.

Considérant la réalité du territoire qui a engendré de grandes disparités sur le développement du service public « GEPU ».

Considérant que la gestion pragmatique de ce service public nécessite la mise en place d'une solution garantissant une proximité et une réactivité.

Considérant que les interventions en matière de renouvellement, extension et renforcement des réseaux et ouvrages rattachés à la compétence « GEPU » sont de fait effectué dans le cadre d'opérations complexes relevant de la compétence des communes.

Vu l'article L. 5216-5 I alinéa 13 du CGCT, qui autorise la Communauté d'agglomération à déléguer par convention, tout ou partie de cette compétence à ses communes membres.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 décembre 2021 approuvant le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) réunie le 17 septembre 2021, qui a opté pour une estimation du transfert des charges de la compétence GEPU sur la base de ratios, en raison de la méconnaissance des coûts réellement affectés à cette compétence dans les budgets communaux.

Vu le 1° bis du V du 1609 nonies C du CGI qui prévoit qu'une attribution de compensation peut être librement fixée et que celle-ci peut être applicable pendant la durée de ces conventions de délégation.

Vu le projet de convention de délégation de compétence annexé à la présente, qui prévoit :

- Une intervention stratégique au niveau de la communauté laquelle est autorité organisatrice du service, porte une vision collective de développement, élabore un schéma de gestion des eaux pluviales et entérine conjointement avec les communes les investissements;
- Une intervention opérationnelle au niveau de la commune laquelle gère le service (fonctionnement) dans les limites fixées par la présente convention, réalise les investissements dans les conditions financières et opérationnelles fixées conjointement avec la communauté. La commune en tant que gestionnaire opérationnel du service propose des évolutions du service et notamment des évolutions en matière d'investissements.

Considérant que la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a proposé, par délibération en date du 27 septembre 2021, sur le plan financier, que pendant la durée de ces conventions de délégation de compétences, les communes s'inscrivent dans une attribution de compensation librement fixée, conformément au 1°bis du V du 1609 nonies C du CGI.

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts qui définit les conditions de révision des attributions de compensations, et dispose que celles-ci peuvent être fixées librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges ;

Il est proposé au Conseil Municipal:

 de demander à la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet la délégation de compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines et de proposer à la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet d'approuver le principe de la délégation de compétence prévue à l'article L. 5216-5 du CGCT, et pendant toute sa durée, de recourir à des attributions de compensation dites dérogatoires qui seraient fixées comme suit conformément au 1°bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts :

Communes	Evaluations des charges transférées GEPU	Montant d'attribution de compensation dérogatoire GEPU		
Aiguefonde	46 998	0		
Aussillon	122 493	0		
Boissezon	7 846	0		
Castres	591 705	0		
Caucalières	7 060	0		
Labruguière	97 272	0		
Lagarrigue	16 138	0		
Mazamet	211 024	0		
Navès	9 965	0		
Noailhac	10 513	0		
Payrin-Augmontel	40 628	0		
Pont-de-Larn	61 555	0		
St-Amans-Soult	30 516	0		
Valdurenque	11 632	0		
TOTAL	1 265 343			

- D'approuver le principe selon lequel ces attributions de compensations dérogatoires seront fixées, commune concernée par commune concernée, pour la durée pendant laquelle la compétence leur serait déléguée. En cas d'abandon de cette délégation par une commune, les attributions de compensations applicables à cette commune, seront alors calculées selon les règles de droit commun du 2, 4 et 5 du V du 1609 nonies C du CGI résultant des travaux de la CLECT;
- D'approuver le modèle de convention de délégation de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines annexé à la présente ;
- D'autoriser M. le Maire à effectuer toute démarche permettant la signature de cette convention entre la commune d'Aiguefonde et la Communauté d'agglomération Castres Mazamet ;
- De charger M. le Maire, en tant que de besoin, de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au contrôle de légalité.

Approuvé à l'unanimité

Instruction des autorisations et actes d'urbanisme - Approbation de l'avenant n° 7 visant la reconduction de la convention pour un an Vu la Convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol en date du 03/07/2015 entre la ville de Mazamet, la Communauté d'Agglomération de Castres- Mazamet et la commune d'Aiguefonde, Après que Monsieur le Maire ait donné lecture de l'avenant n° 7, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de cet avenant.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS ORALES:

Des élus de l'opposition :

Monsieur le Maire, en accord avec les auteurs, lit les questions à haute voix telle qu'elles ont été écrites.

- 1°- Décorations de Noël (lue par Guillaume Garcia)
- Quelles sont les illuminations prévues ? Y a-t-il un budget alloué ?
- M. GAREL: explique que tous les ans il y a une partie en location et une partie en achat, ce qui représente un budget annuel entre 1000€ et 1500 €. Il précise également que les sapins sont français.
- 2° Réception de bienvenue des nouveaux arrivants (lue par Vivien Lacroux)
- En tant qu'élus du conseil municipal, pourrions-nous être prévenus de cette réception autrement que par affiches apposées en divers endroits de la commune, d'autant que l'invitation est faite au nom du maire et du conseil municipal ?
- M. GAREL: explique qu'une erreur s'est produite et qu'aucune invitation n'est partie. Il rappelle qu'en ce qui concerne les manifestations de la commune tous les élus reçoivent habituellement un mail d'invitation.
- 3° Police Municipale (lue par Yves Couzinié)
- Dans la séance du conseil municipal du 8 juillet 2021, nous avons voté la création d'un poste de police municipale ainsi qu'une convention de mise en commun d'agents de police municipale et de leurs équipements (avec les communes de Payrin-Augmontel et Aussillon). Où en sommes-nous du recrutement ?
- M. GAREL: explique que l'appel à candidature est toujours en cours. Cela devrait se décanter d'ici le premier trimestre 2022.
- 4° Médecin généraliste (lue par Sylvie Zacarias)
- Dans la séance du conseil municipal du 15 avril 2021, nous avions évoqué l'avenir du cabinet médical de Fontalba et la difficulté de trouver un successeur au docteur Chocron ? A-t-il été dernièrement entrepris des recherches et des démarches dans ce domaine ?
- M. GAREL: explique qu'il est toujours à la recherche d'un médecin. Il précise également que c'est le problème de tout un chacun, et qu'il est important que chaque personne se mobilise. Il se pourrait qu'une autre alternative se profile, en lien avec la région. A suivre...
- 5° Abri devant le cabinet médical (lue par Morgane Narvaez)
 - Dans les séances du 15 avril et 12 octobre 2021, nous avions relayé la demande des patients du cabinet médical pour un abri devant celui-ci. Etant donné qu'il est prévu de créer des toilettes en même temps que l'abri, pouvez-vous préciser la date de début des travaux?
 - M. GAREL : précise que l'abris devrait se faire en même temps que l'installation d'un local avec un point d'eau et WC au pré de la Garrique prévu premier semestre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h45.

AVEC LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ

La majorité municipale est déjà au travail sur le budget 2022.

Toujours dans la recherche du sérieux budgétaire, nous poursuivrons avec compétence et rigueur la gestion de la commune.

Nous poursuivrons en 2022 l'amélioration de nos infrastructures, avec notamment des projets sur les bâtiments du centre de loisirs et sur le complexe sportif Alain Guiraud.

Si les conditions sanitaires le permettent, les nombreux rendez-vous culturels que vous attendez seront à nouveau organisés.

Nous profitons de ces quelques lignes, pour vous souhaiter à vous et vos proches une bonne année 2022, la majorité est prête à poursuivre le travail pour vous, pour Aiguefonde.

9 7 1 6 9 1 5 3 6 2 3 4 5 1 9 4 8 9 8 3 2 1

3

				t		t	4		
4	8	6	9	1	5	3	2	7	
2	3	9	8	7	4	6	5	1	
7	1	5	3	6	2	4	9	8	
1	9	4	2	5	6	7	8	3	
6	2	3	7	4	8	5	1	9	
8	5	7	1	9	3	2	6	4	
5	4	1	6	8	7	9	3	2	

SUDOKU

- MOTS CROISÉS

7

HORIZONTALEMENT

Elle possède son dolmen (La...)
 Dans Fontalba - On a pu les gauler ici ou ailleurs cet automne
 Muette de nos rivières - Sied
 Hurlés, en un sens
 Etires - Elle lie
 Manie
 Notre commune, en version latine (2 mots)
 Ingurgité - Loup d'oïl - Salut à Maria
 Lieu-dit près d'Aupillac (2 mots)
 En matière de - Fin de participe passé - Cri d'arène.

VERTICALEMENT

A. En forme d'oie dans le Sidobre - Confortable pour les vaches de l'Arc B. Ils se tendent, se détendent C. Assure la navette estudiantine, Chemin d'Aupillac - Bouclier D. Plus d'un dans les Landes de Gascogne - S'il est bon, c'est prometteur - E. Relatif - Défunte F. Aide G. Emondes H. Saint normand - Etat nord-américain I. Rare ou non à la bibli de Fontalba - L'antonyme d'amont J. Rigoureusement précise - Plutôt frisquet en juillet et août derniers par chez nous.

SOLUTION mots croisés d'octobre 2021

HORIZONTAL: 1. RECUQUELLE 2. OLA - NOIX 3. CARPE - VA 4. SEIRC 5. ETENDES - ET 6. TIC 7. AQUAFONDA 8. BU- LEU- AVE 9. LEFOURCHAT 10. ES - IES - OLE.

VERTICAL: A. ROC - ETABLE B. ELASTIQUES C. CAR - ECU D. PIN - ALOI E. QUE - FEUE F. SECOURS G. ENTES H. LO - IDAHO I. LIVRE - AVAL J. EXACTE - ETE.

AVEC LES ÉLUS DE L'OPPOSITION

Au chapitre des questions orales du conseil municipal du 8 décembre 2021, nous avons, entre autres, demandé à faire le point sur deux thèmes déjà évoqués en conseils et qui préoccupent de nombreux habitants : la police municipale et le cabinet médical.

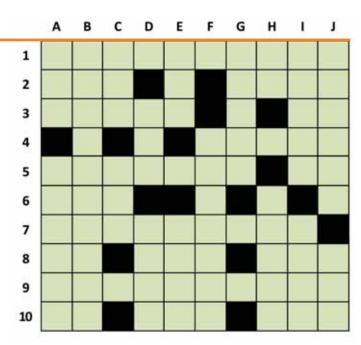
Pour le 1er, il est prévu qu'un policier prenne ses fonctions en janvier 2022. Pour le deuxième, un abri va être mis en place aux abords du cabinet médical en même temps que des toilettes publiques (avril 2022 en principe). Nous gardons le souci d'être attentifs à vos demandes pour les relayer, suivre leur avancement et vous rendre compte du résultat obtenu.

EXELLENTE ANNEE 2022 A TOUS!

Pour nous contacter:

Vivien LACROUX, 6 impasse des champs, Lacalm 81200 Aiguefonde Mail : contact@vivons-aiguefonde.com. Suivez l'actualité de la commune sur notre page Facebook «Vivons Aiguefonde»





Prochains Rendez-vous!

- SAMEDI 5 FÉVRIER à 21h
 Salle Associative de Calmon
 FESTIVAL AUTAN DE BLUES
- OIMANCHE 13 FÉVRIER à 14h Salle Polyvalente de Fontalba LOTO DES ECURIES DU MILHAS
- O VENDREDI 18 FÉVRIER à 20h30
 Salle Polyvalente de Fontalba
 LOTO ECOLE PRIMAIRE DE ST-ALBY
- DIMANCHE 6 MARS Salle Polyvalente de Fontalba WIDE GRENIER Organisé par l'US d'Aiguefonde
- SAMEDI 12 MARS à partir de 10h Salle Polyvalente de Fontalba CARNAUAL organisé par la MJC d'Aiguefonde
- SAMEDI 2 AVRIL à 20h30 Salle Polyvalente de Fontalba TRIO À 2
 Spectacle de cabaret chansons autour de l'auteur Ricet Barrier dans le cadre de la Route des Baladins
- DIMANCHE 3 AVRIL Départ salle Polyvalente de Fontalba RONDE AIGUEFONDAISE Course pédestre, trail et randonnée pédestre
- SAMEDI 9 AVRIL Salle Associative de Calmon SKETCHES EN OCCITAN Par la troupe du Ganoubre
- VENDREDI 22 AVRIL à 20h30

 < L'ÎLE AU TRÉSOR >>

 THÉATRE D'OBJETS

 ET MARIONNETTES

 Pour toute la famille

 dans le cadre de la Route des Baladins



